



REGLEMENT D'USAGE DU SERVICE RESAGO DU RESEAU AZALYS

EXTRAIT DU REGLEMENT APPLICABLE A L'ENSEMBLE DU SERVICE PUBLIC DE
TRANSPORT DELEGUE PAR AGGLOPOLYS

Resago est un service de transport collectif à la demande (sur réservation) rattaché au réseau Azalys.

1. Conditions d'accès

Pour bénéficier du service Resago, il faut être domicilié de manière permanente ou temporaire dans le périmètre d'Agglopolys, à plus de 500m à vol d'oiseau d'un arrêt de bus d'une des lignes majeures du réseau Azalys : les lignes A à E.

L'utilisation du service Resago pour un motif scolaire n'est pas autorisée, des lignes spécifiques du réseau Azalys répondant à ce besoin.

Les réservations de groupes (réservations uniques pour plusieurs personnes) ne sont pas autorisées. Elles relèvent du transport privé pour le compte d'une entité.

2. Conditions d'inscription

L'inscription se fait par téléphone auprès de la centrale d'information et de réservation, au 09 693 693 41.

Un opérateur vérifie que le domicile se situe à plus de 500m à vol d'oiseau d'un arrêt d'une des lignes A à E.

3. Fonctionnement du service

3.1. Lieux de prise en charge et dépose

Le service Resago assure un transport de porte à point.

La prise en charge a lieu devant le domicile, sur la voie publique. En aucun cas le véhicule et le conducteur ne pénètrent sur le domaine privé.

La dépose est effectuée à l'un des 16 points d'arrêt du réseau AZALYS suivant :

- Gare SNCF (Blois)
- Denis Papin (centre-ville de Blois)
- République (centre-ville de Blois)
- Centre Administratif (centre-ville de Blois)
- Ag'leau (Blois)
- Bowling (Blois)
- Cap'Ciné (Blois)
- Polyclinique (La Chaussée-Saint-Victor)
- Hôpital (Blois)
- Centre social La Chrysalide (Vineuil)
- Centre Commercial La Renaissance (Vineuil)
- Centre Commercial La Salamandre (Blois)
- Centre Commercial Blois 2 (Villebarou)
- Parc des Mées (La Chaussée-Saint-Victor)
- Gare SNCF d'Onzain
- Centre-ville d'Onzain

3.2. Jours et horaires de fonctionnement

Le service Resago propose 4 allers-retours du lundi au samedi et 2 allers-retours les dimanches et jours fériés (hors 1^{er} mai), à horaires fixes.

Seuls les horaires aux points Resago sont communiqués ci-après.

En tant que transport collectif, le service Resago privilégie le groupage. Par conséquent, les horaires donnés ci-après s'entendent à + ou – 10 minutes.

- Heures d'arrivée aux points d'arrêt Resago (+ ou – 10 minutes)

Lundi au samedi				Dimanches et jours fériés	
9h00	10h30	14h00	15h30	10h30	15h30

- Heures de départ des points d'arrêt Resago (+ ou – 10 minutes)

Lundi au samedi				Dimanches et jours fériés	
11h00	12h30	16h00	18h00	12h30	18h00

L'horaire de prise en charge est communiqué lors de la réservation. Il dépend du temps nécessaire pour effectuer le trajet réservé et des groupages effectués. Dans tous les cas, le temps de trajet ne pourra excéder 45 minutes.

Le service Resago ne saurait être assimilé à un service de taxi. Le choix du véhicule, du groupage et de l'itinéraire emprunté par le conducteur relève de la responsabilité exclusive de l'exploitant. De même, la destination prévue lors de la réservation ne peut-être modifiée au cours du trajet.

3.3. Centrale d'information et de réservation

Les demandes d'inscription, de réservation et d'annulation sont reçues par téléphone au 09 693 693 41. La centrale d'appel est ouverte du lundi au samedi de 7h à 19h.

Les réservations peuvent également être faites sur azalys-blois.fr (pas les annulations, uniquement par téléphone).

Les réclamations sont à adressées soit :

- Par internet, sur le site www.azalys-blois.fr
- Par courrier : Keolis Blois - Service Resago - 22 rue Laplace 41000 Blois
- Par téléphone au 09 693 693 41

3.4. Réservation

La réservation est possible d'une semaine à l'avance (ex : le lundi pour le lundi) jusqu'à :

- la veille jusqu'à 17h pour les services du lendemain
- le samedi jusqu'à 17h pour les services du dimanche et du lundi.

Un transport récurrent peut faire l'objet d'une réservation unique s'il se répète à l'identique chaque semaine (même jour, mêmes adresses et points de destination, mêmes horaires).

Ces transports réguliers peuvent être annulés de manière ponctuelle (départ en vacances, etc.) en indiquant de manière précise la date de reprise du transport.

En cas de modifications fréquentes, le transport est traité sur réservation systématique.

3.5. Annulation

Dans la mesure où, pour quelque raison que ce soit, l'utilisateur ne peut effectuer le déplacement demandé et programmé, il est tenu d'en informer le réseau Azalys par téléphone, en respectant les délais d'annulation :

- la veille jusqu'à 17h pour les services du lendemain
- le samedi jusqu'à 17h pour les services du dimanche et du lundi.

Le respect de ces délais est essentiel au bon fonctionnement du service. Il permet en particulier de proposer le transport annulé à une personne en attente de solution.

Annulation hors délais

Au regard des enjeux liés au respect des délais, lorsque l'annulation intervient hors délai, le transport est dû. Cette annulation hors délais fait l'objet d'une facturation de 2,50€ (1,25 € pour un voyageur Resago Solidaire).

Faute de régularisation par l'utilisateur dans un délai d'un mois sans explication le justifiant, l'accès au service est suspendu temporairement pendant une semaine et en cas de récidive pendant un mois.

Déplacement en absence

Si l'annulation intervient alors que le véhicule est sur place au lieu de rendez-vous, ou en cas d'absence complète d'annulation, ce transport mobilisé et non utilisé par la personne qui l'a réservé, est qualifié de déplacement en absence et fait l'objet d'une facturation de 10€.

Faute de régularisation par l'utilisateur dans un délai d'un mois de cette pénalité sans explication le justifiant, l'accès au service est suspendu temporairement pendant deux semaines et en cas de récidive pendant deux mois.

3.6. Titres de transport

Seul le Pass Resago est autorisé sur le service Resago. Il coûte 2,50€ et doit être acheté auprès du conducteur à chaque trajet.

Le Pass Resago ne coûte qu'1,25€ pour les personnes dont le Quotient Familial est inférieur à 650€. Pour bénéficier de ce tarif, il est nécessaire de se rendre à l'agence Azalys, 3 rue du Commerce à Blois, muni d'une attestation CAF ou CIAS de moins de 3 mois sur laquelle figure le Quotient Familial.

3.7. Correspondances

Le Pass Resago ne permet pas d'effectuer une correspondance sur les autres lignes du réseau Azalys. Un nouveau titre de transport doit être acheté en cas de correspondance.